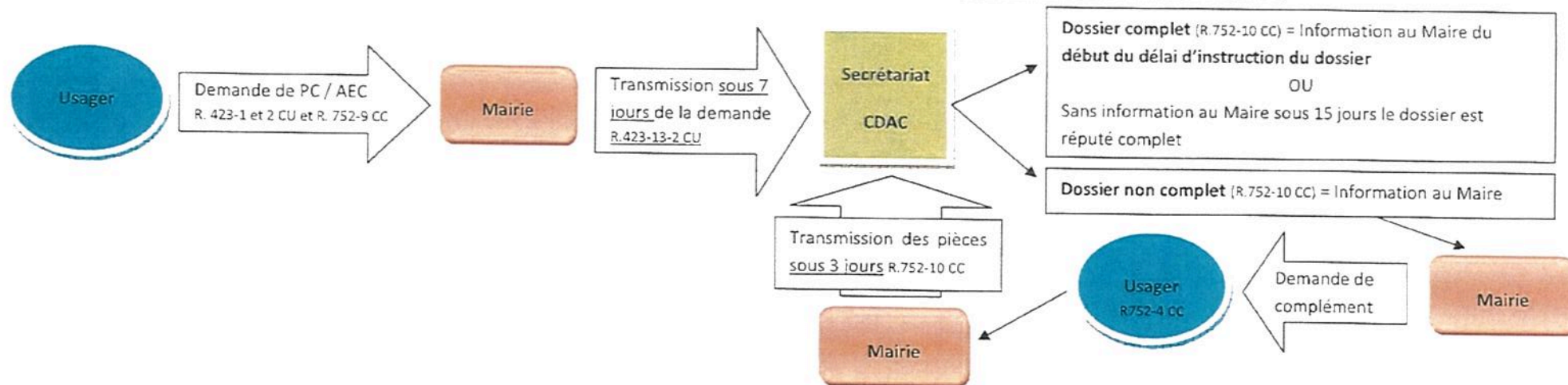
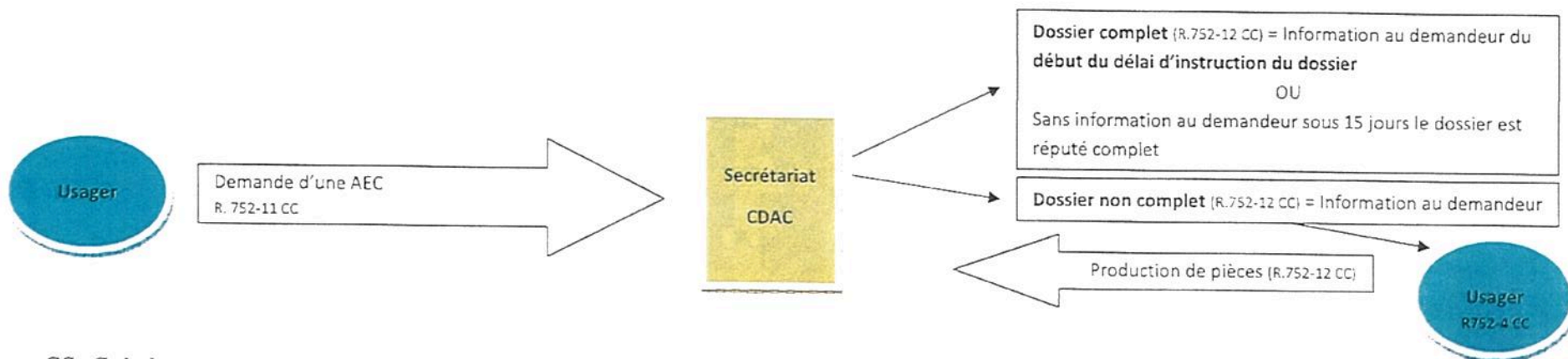


## Les modalités de saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

### ➤ Modalité de saisine de la CDAC n°1 : Demande d'un Permis de Construire (PC) lié à une Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC)



### ➤ Modalité de saisine de la CDAC n°2 : Demande d'une Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC)

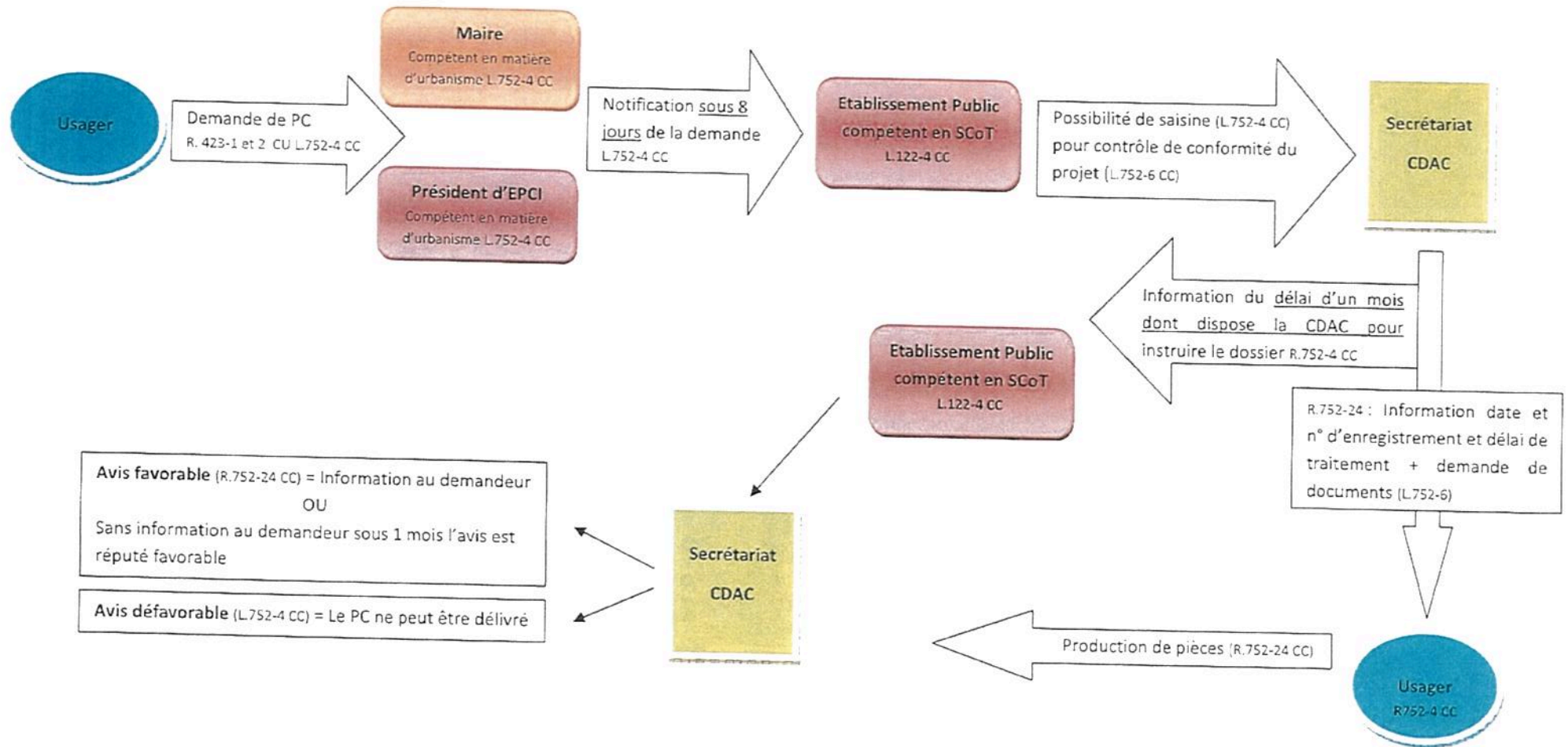


CC : Code du commerce

CU : Code de l'urbanisme

Les modalités de saisine n° 1 et n° 2 concernent les projets d'équipement ayant une surface commerciale de plus de 1 000 m<sup>2</sup>

➤ Modalité de saisine de la CDAC n°3 : Saisine pour un contrôle de conformité avec les documents d'urbanisme par une commune de moins de 20 000 habitants



CC : Code du commerce  
CU : Code de l'urbanisme

La modalité de saisine n° 3 concerne les projets d'équipement ayant une surface commerciale comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>